



## Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



## Aux membres du Conseil général

Lignières, le 12 avril 2021

### **Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 29 avril 2021 concernant une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 85'000.- pour la mise en conformité et l'assainissement des installations du clocher du temple**

Monsieur le Président,  
Madame, Messieurs,

La défaillance de la sonnerie du temple en été 2020, causée par un feu couvant dans le câblage électrique, a attiré l'attention du Conseil communal sur l'état des installations (voir également les photos jointes à ce rapport) :

1. Le tableau électrique et le câblage, mis en place il y a une soixantaine d'années, ne correspondent plus aux normes actuelles.
2. Les éléments de suspension des cloches (jougs, boulons) et la structure métallique porteuse qui ont été mis en place en 1914-15 après l'incendie du temple survenu le 21 décembre 1913, sont fortement attaqués par la rouille.
3. Les systèmes de mise en volée des cloches (moteurs et éléments de transmission), âgés d'une soixantaine d'années et n'ayant subi aucune révision majeure, présentent des signes prononcés d'usure et de rouille.
4. La dalle sous les cloches est constituée de poutrelles en fer qui sont attaquées par la rouille et une chape en béton qui présente des fissures, ces dernières accélérant la dégradation de la dalle.
5. Pour accéder aux étages, des échelles en aluminium sont placées au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup>, donnant un caractère sportif à la montée, certes, mais ne tenant pas compte des recommandations de la Suva en matière de sécurité.

Fort de ces constats, nous nous sommes approchés de spécialistes, afin de déterminer ce qu'il y avait lieu d'entreprendre pour mettre les installations en conformité et pour assurer leur durée de vie optimale.

Le résultat de ces consultations est le suivant :

#### **1. Tableau électrique et câblage**

Le tableau électrique et l'ensemble des câbles doivent être refaits entièrement à neuf, afin de rendre les installations conformes aux normes.

## Commune de Lignières

*Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 29 avril 2021 concernant une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 85'000.- pour la mise en conformité et l'assainissement des installations du clocher du temple*

### **2. Suspension des cloches et battants**

Un traitement contre la corrosion de tous les éléments de suspension est fortement conseillé pour assurer leur pérennité. Un traitement par zingage serait effectué sur toutes les pièces après leur démontage et évacuation à l'aide d'un échafaudage à l'extérieur du clocher. La réinstallation serait réalisée avec une boulonnerie neuve et la structure reposerait sur des silentblochs à sa base. Dans ce contexte, le spécialiste nous recommande de remplacer les battants existants qui sont lourds et durs, et d'installer de nouvelles suspensions afin de diminuer l'usure des cloches.

### **3. Systèmes de mise en volée des cloches**

Les moteurs installés, il y a plus de 60 ans, n'offrent pas de possibilité de réglage et ne sont, de ce fait, pas adaptés pour préserver les cloches et la structure de suspension. De plus, un des moteurs perd de l'huile. Vu leur âge et état ainsi que les avantages de moteurs de volée bien adaptés, il paraît judicieux de profiter des travaux à entreprendre pour procéder à leur remplacement. La commande électronique de la sonnerie étant âgée de 23 ans et ayant potentiellement souffert des problèmes électriques survenus récemment, son remplacement par une commande permettant de profiter des avantages qu'offrent de nouveaux moteurs, notamment en réduisant l'usure des installations, nous semble judicieux.

### **4. Dalle sous les cloches**

Selon l'expertise de l'ingénieur civil, les poutrelles en fer doivent subir un traitement contre la corrosion avec la pose d'une peinture intumescente protégeant celles-ci en cas d'incendie. Quant à la chape en béton, le piquage et rhabillage des zones détériorées et la protection contre la pénétration d'eau par une couche de résine est nécessaire pour préserver la dalle.

### **5. Accès aux étages**

Les échelles mises en place au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> étage sont à remplacer par des escaliers dits « raides », équipés de mains courantes, conformes aux recommandations de la Suva et autorisés pour les accès peu utilisés. L'escalier au rez-de-chaussée est à équiper de mains courantes.

Sur la base des recommandations des spécialistes consultés, un concept de mise en conformité a été formulé et des offres ont été sollicitées.

Après avoir sollicité plusieurs offres auprès des différents corps de métier concernés, le coût des travaux devant être entrepris se présente, dès lors, comme suit :

- Echafaudage à l'extérieur, pont de travail sous la dalle	CHF	4'800.-	TTC
- Assainissement de la dalle, expertise de l'ingénieur civil	CHF	14'600.-	TTC
- Travaux de menuiserie (escaliers)	CHF	8'400.-	TTC
- Assainissement de la sonnerie, nouveau tableau électrique et câblage	CHF	52'600.-	TTC
- Raccordement électrique	CHF	3'200.-	TTC
- Divers, imprévus et pour arrondir	CHF	1'400.-	TTC
<b>Coût total des travaux</b>	<b>CHF</b>	<b>85'000.-</b>	<b>TTC</b>

## Commune de Lignières

*Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 29 avril 2021 concernant une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 85'000.- pour la mise en conformité et l'assainissement des installations du clocher du temple*

Les travaux d'assainissement sont prévus pour être exécutés durant les mois d'août et septembre 2021.

Le Conseil communal vous invite à accepter cette demande de crédit d'engagement et permettre ainsi, par votre décision, de contribuer à la préservation de notre patrimoine pour une longue durée.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

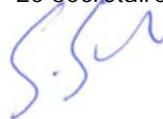
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Cédric Hadorn

Le secrétaire



Serge Gaillard

Annexes : - Dossier photographique  
- Projet d'arrêté